

Point de vue (*)

Solo Connexions

Les mesures annoncées en avril, lors des Assises de la création d'entreprise, témoignent de la volonté du gouvernement d'adapter notre pays à la nouvelle donne économique. Nous souhaitons que cette nouvelle impulsion, venant après plusieurs trains de mesures en faveur de la création d'entreprise, soit l'occasion de prendre en compte les spécificités des différentes catégories de créateurs, des entrepreneurs individuels notamment. Nous souhaitons surtout que l'entreprise individuelle (l'Insee dénombre plus de 2,5 millions d'entreprises sans salarié) fasse l'objet d'une attention plus particulière car elle représente un formidable potentiel de création de richesses et d'emplois pour notre pays.

L'entreprise individuelle n'est pas un phénomène nouveau mais cette forme d'activité ne demande qu'à se développer davantage. De nombreux facteurs économiques et sociaux poussent aujourd'hui en France et à l'étranger à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs individuels. Les entreprises grandes et moyennes se recentrent de plus en plus sur leur cœur de métier et externalisent des métiers qu'autrefois elles hébergeaient en leur sein. Ainsi, la part des salariés travaillant dans des établissements aux effectifs supérieurs à 500 personnes a baissé de 20 à 11 %. En revanche, celle des salariés travaillant dans les établissements de moins de 20 employés a crû de 25 % à 40 %, dont 26 % dans les TPE (moins de 10 personnes).

Ces entreprises, particulièrement les PME, font désormais appel à des prestataires de services à forte expertise (conseil, formation, services...) pour des interventions sur mesure, qui sont autant de marchés pour des entrepreneurs individuels mobiles, réactifs et détenteurs de compétences spécifiques. De plus, avec les nou-

velles technologies et la baisse constante du prix des équipements informatiques, ces entrepreneurs individuels ont une très forte productivité et s'émancipent des contraintes de proximité géographique avec leurs clients. Si, dans 40 % des cas, c'est le chômage qui fait le créateur d'entreprise, d'autres ressorts tout aussi puissants sont à l'œuvre. Aspiration à la créativité et désir d'autonomie sont sans doute les plus forts avec l'opportunité de concilier un projet personnel et un projet professionnel alors que chacun sait qu'il devra changer plusieurs fois

métier et même de statut. La création d'entreprise est d'ailleurs une chose de mieux en mieux partagée entre les deux sexes. Les femmes sont aujourd'hui aux Etats-Unis aussi nombreuses à créer leur entreprise que les hommes. On observe que les entreprises créées par des femmes connaissent moins de défaillances et ont un mode d'organisation horizontal et non hiérarchique davantage en phase avec la société d'aujourd'hui. Compté tenu du nombre de Français qui ont un projet de création, compte tenu du formidable gisement d'emplois que cela représente puisque les deux tiers des entrepreneurs individuels prévoient à terme d'embaucher au moins un salarié, on ne peut qu'espérer que l'environnement juridique, fiscal et social complexe, conçu pour le modèle salarial des grandes entreprises, devienne plus favorable à l'entreprise individuelle. Il faut rappeler, en effet, que la moitié seulement des entreprises nouvelles passent le cap de la cinquième année. Mais ce taux monte à 80 % lorsque le créateur bénéficie d'un accompagnement matériel, psychologique et intellectuel.

L'environnement juridique, fiscal et social, particulièrement complexe et lourd, qui s'est construit par strates successives en France, l'a été pour le salariat comme statut quasi unique. Il est aujourd'hui inadapté aux nouvelles formes de travail et tout particulièrement à l'entrepreneur individuel. En vitesse de croisière, le revenu net de l'entrepreneur individuel correspond à environ le tiers de son chiffre d'affaires. Il est moindre si les frais de structure sont importants et meilleur en période d'exonération sociale et fiscale. Un moment difficile est précisément celui de la fin de cette période (dans le cas où elle a été obtenue) si le chiffre d'affaires n'est pas stabilisé à un bon niveau. C'est

pendant les deux premières années d'existence de sa structure. Plusieurs modalités sont envisageables, depuis le bilan périodique à six mois, dix-huit mois ou trente-six mois sous forme de chèque conseil, ou un parrainage qui pourrait être prolongé jusqu'à la cinquième année. - Étendre les fonds DSK uniquement technologiques à toutes les formes d'innovation : organisationnelle, commerciale et financière. - Favoriser le co-entrepreneuriat sous forme de SCOP qui, par son organisation juridique et sociale, laisse aux indépendants leur autonomie sur leur activité professionnelle. En co-signant ce texte, nous souhaitons attirer l'attention des pouvoirs publics français et des autorités européennes mais aussi de tous ceux qui font l'environnement de l'entrepreneur (banques, assurances, juridique privé, donneurs d'ordres) sur la mesure de l'enjeu économique et social que représentent les entrepreneurs individuels. C'est aussi dans ce but que nous avons accepté de soutenir le Salon des nouveaux entrepreneurs individuels, Solo Connexions, qui doit déboucher sur la création d'un observatoire qui suivra l'évolution de cette nouvelle génération d'entrepreneurs dont le statut ne saurait limiter ni l'action, ni le développement, ni bien entendu le courage et la volonté d'entreprendre si utiles à la société française.

Mobiles, réactifs et détenteurs de compétences, les entrepreneurs individuels sont un formidable potentiel de création de richesses et d'emplois.

En outre, les entrepreneurs individuels sont soumis à deux grosses discriminations en matière de protection sociale : ils n'ont pas droit à l'indemnisation chômage si leur activité s'interrompt ou périclite, sauf (comme tout dirigeant d'entreprise) à cotiser auprès de coûteuses assurances privées. Les droits à pension de retraite qu'un entrepreneur individuel accumule pendant son activité ne sont actuellement consolidés avec ceux d'une activité salariée antérieure ou postérieure qu'à la condition qu'il ait cotisé plus de dix ans auprès de la Cipav. En deçà de cette durée, il ne lui est reversé que le montant des cotisations payées, sans intérêts et sans qu'il ait eu la possibilité de le faire fructifier. Ce règlement devrait être modifié. Enfin, le régime français des cotisations sociales est tel qu'il décourage la pluriactivité qui serait pourtant un puissant accélérateur pour la création d'entreprises individuelles et une possibilité pour l'entrepreneur individuel de diminuer la précarité de sa situation.

Les mesures prioritaires que nous préconisons en faveur des entrepreneurs individuels sont les suivantes : - Favoriser la culture de la pluriactivité et l'élargir à d'autres secteurs que ceux auxquels elle est aujourd'hui limitée (tourisme, agriculture). Faciliter le passage du statut de salarié à celui d'entrepreneur individuel dans les deux sens et permettre de mener de front, sans être pénalisé financièrement, des activités sous les deux statuts, en particulier salarié et consultant, sans passer par des acrobaties telles qu'être salarié de son épouse gérante d'une SARL créée pour la circonstance. - Clarifier les situations et, en cas de défaillance d'un client prépondérant, mettre en cause la responsabilité du donneur d'ordre lorsque l'entrepreneur individuel est de fait un parassubordonné, dépendant en particulier de son ancien employeur. - Définir, en s'inspirant de ce qui existe chez les artisans, un système de revenus de substitution en cas d'incapacité de l'entrepreneur individuel. - Etudier un système inspiré de l'ancien Accre, qui aidait les chômeurs créateurs d'emploi. Permettre à quelqu'un qui quitte le chômage pour créer son propre emploi de pouvoir retrouver ses droits à indemnisation en cas d'échec. Cette possibilité de retour à l'indemnisation Assedic (s'inspirant de ce qui est possible

pendant les deux premières années d'existence de sa structure. Plusieurs modalités sont envisageables, depuis le bilan périodique à six mois, dix-huit mois ou trente-six mois sous forme de chèque conseil, ou un parrainage qui pourrait être prolongé jusqu'à la cinquième année. - Étendre les fonds DSK uniquement technologiques à toutes les formes d'innovation : organisationnelle, commerciale et financière. - Favoriser le co-entrepreneuriat sous forme de SCOP qui, par son organisation juridique et sociale, laisse aux indépendants leur autonomie sur leur activité professionnelle. En co-signant ce texte, nous souhaitons attirer l'attention des pouvoirs publics français et des autorités européennes mais aussi de tous ceux qui font l'environnement de l'entrepreneur (banques, assurances, juridique privé, donneurs d'ordres) sur la mesure de l'enjeu économique et social que représentent les entrepreneurs individuels. C'est aussi dans ce but que nous avons accepté de soutenir le Salon des nouveaux entrepreneurs individuels, Solo Connexions, qui doit déboucher sur la création d'un observatoire qui suivra l'évolution de cette nouvelle génération d'entrepreneurs dont le statut ne saurait limiter ni l'action, ni le développement, ni bien entendu le courage et la volonté d'entreprendre si utiles à la société française.

pendant les deux premières années d'existence de sa structure. Plusieurs modalités sont envisageables, depuis le bilan périodique à six mois, dix-huit mois ou trente-six mois sous forme de chèque conseil, ou un parrainage qui pourrait être prolongé jusqu'à la cinquième année.

- Favoriser le co-entrepreneuriat sous forme de SCOP qui, par son organisation juridique et sociale, laisse aux indépendants leur autonomie sur leur activité professionnelle. En co-signant ce texte, nous souhaitons attirer l'attention des pouvoirs publics français et des autorités européennes mais aussi de tous ceux qui font l'environnement de l'entrepreneur (banques, assurances, juridique privé, donneurs d'ordres) sur la mesure de l'enjeu économique et social que représentent les entrepreneurs individuels. C'est aussi dans ce but que nous avons accepté de soutenir le Salon des nouveaux entrepreneurs individuels, Solo Connexions, qui doit déboucher sur la création d'un observatoire qui suivra l'évolution de cette nouvelle génération d'entrepreneurs dont le statut ne saurait limiter ni l'action, ni le développement, ni bien entendu le courage et la volonté d'entreprendre si utiles à la société française.

pendant les deux premières années d'existence de sa structure. Plusieurs modalités sont envisageables, depuis le bilan périodique à six mois, dix-huit mois ou trente-six mois sous forme de chèque conseil, ou un parrainage qui pourrait être prolongé jusqu'à la cinquième année. - Étendre les fonds DSK uniquement technologiques à toutes les formes d'innovation : organisationnelle, commerciale et financière. - Favoriser le co-entrepreneuriat sous forme de SCOP qui, par son organisation juridique et sociale, laisse aux indépendants leur autonomie sur leur activité professionnelle. En co-signant ce texte, nous souhaitons attirer l'attention des pouvoirs publics français et des autorités européennes mais aussi de tous ceux qui font l'environnement de l'entrepreneur (banques, assurances, juridique privé, donneurs d'ordres) sur la mesure de l'enjeu économique et social que représentent les entrepreneurs individuels. C'est aussi dans ce but que nous avons accepté de soutenir le Salon des nouveaux entrepreneurs individuels, Solo Connexions, qui doit déboucher sur la création d'un observatoire qui suivra l'évolution de cette nouvelle génération d'entrepreneurs dont le statut ne saurait limiter ni l'action, ni le développement, ni bien entendu le courage et la volonté d'entreprendre si utiles à la société française.

Neuf personnalités d'origines diverses (patronale, syndicale, universitaire, etc.) se mobilisent ici, par ce manifeste, en faveur de l'entreprise individuelle.

nelles technologies et la baisse constante du prix des équipements informatiques, ces entrepreneurs individuels ont une très forte productivité et s'émancipent des contraintes de proximité géographique avec leurs clients. Si, dans 40 % des cas, c'est le chômage qui fait le créateur d'entreprise, d'autres ressorts tout aussi puissants sont à l'œuvre. Aspiration à la créativité et désir d'autonomie sont sans doute les plus forts avec l'opportunité de concilier un projet personnel et un projet professionnel alors que chacun sait qu'il devra changer plusieurs fois

souvent alors que les difficultés emportent l'entreprise, qui n'a pas suffisamment préparé cette échéance. Par ailleurs, le caractère forfaitaire des cotisations sociales pour les entrepreneurs individuels et de l'impôt pour les EURL pénalise à court terme les petites structures qui démarrent lentement ou traversent une mauvaise passe. Dans de telles conditions, ceux qui entreprennent doivent se contenter de revenus modestes. La moitié des dirigeants d'entreprise de moins de 10 personnes ont un niveau inférieur au bac. Les diplômés d'HEC ne pren-

* Les signataires de ce manifeste sont Marie-Noëlle Auberger, rédactrice en chef de la revue « Cadres CFDT » ; Guy Aznar, sociologue ; Jacques Chaize, président du Mede Bourgogne ; Michel Godet, professeur de prospective industrielle au CNAM ; Béatrice Majnoni d'Intignano, économiste ; Joël Palix, président de Clust.com ; Arnyck Renaud-Coulon, économiste ; Hervé Serietx, économiste ; Jean-Pierre Worms, sociologue, président de France Initiative Récent